

Québec, le 24 novembre 2014

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Je donne suite à une pétition déposée par le député de Rimouski le 23 octobre 2014 à l'Assemblée nationale. Cette pétition demande au gouvernement du Québec de considérer l'ensemble des retombées économiques et sociales liées à la présence des conservatoires de musique en région, de rendre publique la rentabilité de chaque entité du réseau des conservatoires et de permettre aux intervenants socioéconomiques et culturels des régions où ces entités sont implantées de trouver leurs propres solutions pour en assurer la rentabilité et la pérennité.

Le 7 février 2014, le précédent ministre de la Culture et des Communications, le député de Bourget, a demandé à la présidente du conseil d'administration du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec de lui présenter un plan de retour à l'équilibre budgétaire. Le 26 juin 2014, à titre de nouvelle ministre de la Culture et des Communications, j'ai réitéré cette demande.

Le plan qui m'a été présenté le 30 septembre dernier proposait de modifier en profondeur le réseau du Conservatoire et le rôle des établissements en région. Ces recommandations n'ont pas été retenues. Une tournée ministérielle des conservatoires a alors été annoncée afin de cibler des solutions adaptées au contexte propre à chacun. Les intervenants socioéconomiques et culturels de chacune des régions vont ainsi être rencontrés. Cet exercice permettra de saisir les particularités des établissements et d'explorer des solutions adaptées à chaque situation, et ce, en concertation avec les représentants des secteurs concernés. Dans plusieurs régions, le Conservatoire constitue une pierre angulaire du développement culturel et artistique. Il rehausse la qualité de vie qui, entre autres, concourt à la rétention des jeunes en région et crée des emplois de qualité.

Dans l'exercice que mène actuellement le gouvernement du Québec pour optimiser les ressources financières allouées à ses différents programmes, cette consultation nous permettra de nous assurer de l'adéquation entre l'offre et les besoins pour un enseignement de haut niveau de la musique partout sur le territoire. Le Conservatoire est sensible aux attentes des milieux dans lesquels il évolue et pleinement conscient de son rôle. Le budget dont il dispose pour s'acquitter de son mandat a d'ailleurs été maintenu en 2014-2015 afin de lui permettre de remplir sa mission constitutive.

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec est constitué d'un réseau qui compte neuf établissements répartis dans sept régions. Ses états financiers sont vérifiés par le vérificateur général du Québec et sont publiés dans le rapport annuel d'activité du Conservatoire, qui le rend public sur son site Internet. Ainsi, dans les premiers mois de 2015, le rapport annuel 2013-2014 du Conservatoire sera déposé à l'Assemblée nationale et sera par la suite mis en ligne sur son site Internet.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable
de la Protection et de la Promotion de la langue française,



HÉLÈNE DAVID

N/Réf. : 23035